



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 07 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente et un mai deux mille vingt et un, s'est assemblé au sein de la salle Henri Salvador, sous la présidence de monsieur Quentin GESELL, Maire.

*Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.*

<b>Nombre de membres composant le conseil :</b>	33	<b><u>Présents :</u></b> M. Quentin GESELL, Maire, M. Samuel ALVES, Mme Céline POULAIN, M. Souheïb TOUMI, Mme Sonia IFERHATEN, Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme Christine BARRETTA, M. Michel CLAVEL, Mme Paola MELICA, M. Dominique GAULON, Adjoints au Maire M. Jean-Albert BERNABE, Mme Marie-Claude COLLET, Mme Martine BRASSEUR, Mme Marie-Nella HIERSO, M. Cherif DIA, M. Loïc GOULAMHOUSSEN-DAYA, Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE, M. Faouzy GUELLIL, Mme Françoise SAUVAGET, Frédéric NICOLAS, M. Malet DRAME, M. Mohamed IMZILNE, Conseillers municipaux.
<b>Nombre de membres en exercice :</b>	33	
<b>Présents en séance</b>	23	
Présents : Représentés : Absents :	10	
		<b><u>Absents et représentés :</u></b> M. José VIOLAS représenté par Mme Céline POULAIN Mme Nadia BAHY représentée par M. Dominique GAULON Mme Lydia BRUZEAU représentée par M. Thierry PICHOT-MAUFROY M. Mohamed MOUMNI représenté par M. Souheib TOUMI Mme Coralie MATHEVON représentée par M. Samuel ALVES Mme Sarah BOUZID représentée par M. Franck LECONTE M. Michel ADAM représenté par M. Malet DRAME Mme Séverine LEVE représentée par M. Frédéric NICOLAS Mme Julie SANS représentée par M. Mohamed IMZILNE M. Karim AMIMEUR représenté par M. Faouzy GUELLIL
		<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Mme Martine BRASSEUR

## Introduction

Monsieur le Maire ouvre la séance et Madame Martine BRASSEUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## Approbation du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2020

### † Approbation du procès-verbal de la séance du 03 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 03 décembre est approuvé à l'unanimité.

## Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

### † Décision n° DEC.2021.011 en date du 15/02/2021 :

Nomination d'un deuxième mandataire suppléant concernant la régie de recette « Produit activités du Guichet unique ».

### † Décision n° DEC.2021.012 en date du 12/02/2021 :

Contrat de cession de droits de représentants d'un spectacle de la société « Showparade Productions » intitulé « Le Producteur », le samedi 29 mai 2021 au sein de la salle Henri Salvador.

## Rapport annuel relatif à la Société Publique Locale Le Bourget – Grand Paris - Exercice 2019 -

Présentation par Monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**33 voix POUR  
Soit à l'unanimité**

*Délibération n° DEL.2021.025*

- **PREND ACTE** du rapport annuel relatif à la Société Publique Locale Le Bourget – Grand Paris pour l'exercice 2019 présenté par le représentant de la Ville de Dugny au sein du Conseil d'administration de la Société.
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée à la Société Publique Locale Le Bourget – Grand Paris
- **AUTORISE** monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et formalités afférentes à cette délibération.



**Renouvellement à l'adhésion au réseau des Villes « Solutions d'Assistances à Mobilité  
Verticale » et  
Attribution d'une subvention à l'Association Plus Sans Ascenseurs**

Présentation par Madame Paola MELICA et Monsieur Mohamed MOUMNI,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**33 voix POUR**

**Soit à l'unanimité,**

*Délibération n° DEL.2021.026*

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Dugny au réseau des villes « Solution d'Assistance à mobilité Verticale ».
- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équipement à l'Association Plus Sans Ascenseurs d'un montant de 4 500 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document en lien avec ce dossier.
- **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires à cette dépense sont inscrits aux chapitres et articles concernés.

**Modification du tableau des emplois de la Ville  
Création de postes**

Présentation par Monsieur Samuel ALVES

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**33 voix POUR**

**Soit à l'unanimité**

*Délibération n° DEL.2021.027*

- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois de la Collectivité en annexe tenant compte des 2 créations ci-dessous, et des avancements de grade.
- **APPROUVE** afin de permettre le renforcement des effectifs de la collectivité, la création des postes suivants :
  - 1 poste de Directeur Général Adjoint des Services des communes de 10 à 20 000 habitants.
  - 1 poste de collaborateur de cabinet.
- **PRECISE** que les recrutements ne seront effectifs qu'au terme du délai de déclaration de vacance de poste auprès du Centre Interdépartemental de Gestion pour l'emploi fonctionnel.
- **PRECISE** que les agents bénéficieront d'une rémunération calculée par référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois respectivement concernés ou dans le respect des statuts propres aux emplois particuliers ainsi que du régime indemnitaire y afférents, selon les modalités définies par la Collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes en lien ce dossier.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget aux articles et chapitres concernés.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis et à la Trésorerie du Blanc Mesnil.

**Adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) sur demande du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la petite couronne**

Présentation par Monsieur Samuel ALVES,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**33 voix POUR,  
Soit à l'unanimité**

*Délibération n° DEL.2021.028*

- **APPROUVE** la convention cadre d'adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire sur demande des parties du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.
- **AUTORISE** la signature de la convention cadre de Médiation Préalable Obligatoire sur demande du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense seront inscrits au budget aux articles et chapitres concernés.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis et à la Trésorerie du Blanc Mesnil.

**Temps de Travail : nouveau cadre de référence de 1607 heures annuelles**

Présentation par Monsieur Samuel ALVES,

*Délibération n° DEL.2021.029*

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**28 voix POUR,  
5 CONTRE**

**M. Faouzy GUELLIL, Mme Janine LOPEZ, M. Franck  
LECONTE, Mme Sarah BOUZID,  
M. Karim AMIMEUR**

**Soit à la majorité,**

- **DECIDE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le décompte cadre du temps de travail des agents publics est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées selon les modalités suivantes :

365 jours annuels
- 104 jours de week-end (52s x 2j)
- 8 jours fériés légaux (moyenne annuelle)
- 25 jours de congés annuels
(5* obligations hebdomadaires)
= 228 jours annuels travaillés

228 jours annuels travaillés
x 7 heures de travail journalières (35h/5j)
= 1 596 heures annuelles travaillées arrondies à 1 600 heures
+ 7 heures (journée de solidarité)
= 1 607 heures annuelles travaillées



- **DECIDE** de porter le temps de travail hebdomadaire à 37h30 permettant l'acquisition de 15 jours de RTT ramené à 14 jours suite à la réduction de la journée de solidarité.
- **DECIDE** de supprimer les congés extralégaux dérogatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la collectivité pour respecter le cadre réglementaire et légal :
  - ✓ Les demi-journées accordées le 24 décembre et 31 décembre,
  - ✓ Les jours de cessation d'activité aux titres de la retraite,
  - ✓ Les jours accordés pour obtention de médaille d'honneur communale, départementale ou régionale,
  - ✓ Les jours de congés exceptionnels liés à l'ancienneté (ex : 1 jour supplémentaire après 20 ans de services...),
  - ✓ Les journées « mobiles »,
  - ✓ Les journées du Maire et/ou de la femme
- **PRECISE** que les services portant des sujétions particulières d'organisation (travail de nuit, travail du dimanche...) ou d'annualisation feront l'objet de délibérations complémentaires avant le 31 décembre 2021 pour définir leurs modalités propres selon le cadre réglementaire attendu de 1607 heures effectives.
- **PRECISE** que ces modifications structurelles du temps de travail nécessiteront une adaptation des délibérations antérieures en matière de :
  - Des heures supplémentaires,
  - Des astreintes et permanences,
  - Du temps partiel,
  - Du compte épargne temps.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Préfet de Seine-Saint-Denis et à la Trésorerie du Blanc Mesnil.

## Suppression du tarif adhésion pour les sorties familiales estivales du Centre social 'Arc en Ciel'

Présentation par Madame Sonia IFERHATEN,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**33 voix POUR  
Soit à l'unanimité,**

*Délibération n° DEL.2021.030*

- **APPROUVE** la suppression du tarif adhésion pour les sorties familiales au profit des familles dugnysiennes.
- **PRECISE** que ce tarif sera applicable uniquement pour les sorties familiales organisées en juillet et en août 2021.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et document en lien avec ce dossier.
- **AUTORISE** monsieur le Maire, ou son représentant, puisse faire usage de toutes procédures réglementaires et juridiques visant à l'encaissement des produits.
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget de la ville 2021.

- **DIT** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits aux chapitres et articles des budgets des exercices concernés de la Ville.

### Subvention associative 2021 à la Bourgetine

Présentation par Monsieur Samuel ALVES,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**33 voix POUR,  
Soit à l'unanimité,**

*Délibération n° DEL.2021.031*

- **APPROUVE** l'attribution de la subvention municipale suivante :

	<u>Subvention 2021</u>
<b>La Bourgetine</b>	2000 €

- **PRECISE** que les aides publiques auprès des associations locales concourent à la mise en œuvre d'actions satisfaisant un caractère d'intérêt général local.
- **RAPPELLE** que l'attribution des subventions 2021 est allouée aux associations ayant sollicité une aide financière au titre de cette même année via le dépôt d'un dossier de demande et de justificatifs annexes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à mandater l'aide financière 2021 auprès de l'association La Bourgetine, sur le principe des dispositions actées par délibération du Conseil municipal.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses sont inscrits au chapitre 65 de la section de fonctionnement du Budget de la Commune.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

### Programmation « Contrat de Ville » - Année 2021

Présentation par Monsieur Souheib TOUMI,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**33 voix POUR,  
Soit à l'unanimité,**

*Délibération n° DEL.2021.032*

- **APPROUVE** la programmation du Contrat de Ville en faveur des territoires prioritaires de la ville de Dugny.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire et son représentant, à solliciter les financements auprès de l'ensemble des partenaires (Fonds européen, Etat, Région, Département, Bailleurs, ARS, CAF, REAPP...).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document qui s'avérerait nécessaire à la mise en œuvre des actions.



- **DIT** que la part Etat sera reversée directement par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) aux porteurs de projets.
- **ATTRIBUE** aux associations une subvention municipale au titre de l'action menée dans le cadre de la politique de la Ville pour l'année 2021 conformément au tableau ci-après.
- **AUTORISE** le versement de la participation financière municipale aux porteurs de projets associatifs suivant le tableau ci-dessous :

PORTEURS	PROJETS	SUBVENTION VILLE
Langevin au jardin	Ensemble au jardin	2 200 €
Association Ensemble Pont-Yblon	Ateliers de conversation à la langue française	1 650 €
Cultures communes	Mémoire et médiation	800 €
Juri secours	Permanence juridique en droit de la famille	2 500 €
Adie	Rendre l'entrepreneuriat accessible	1 000 €
Entreprendre pour Apprendre	Programme de mini-entreprises	750 €
Sham	Magie et savoir être	1 000 €
Sham	Parcours cirque	1 800 €
Parcours le monde	Osez l'international	800 €
Ressourcerie 2mains	Ateliers de sensibilisation au réemploi	1 000 €
193 Soleil	Ateliers enfants-Parents	4 500 €
Jardins Numériques	Ateliers créatifs	1 500 €
Activ Service 95	Mobilisation vers l'emploi et la qualification	2 870 €
SFMAD	Projet Tremplin	7 000 €
EPT	FIA	/
CIDFF	Permanences pour victimes de violence	2 445 €
SOS Victimes	Permanences juridiques	4 200 €

- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget 2021 de la ville aux chapitres et articles concernés.
- **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

## Attribution de subventions à des Associations dans le cadre du dispositif Fond d'Initiative Associatives (FIA) au titre de l'année 2021

Présentation par monsieur Souheib TOUMI,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

33 voix POUR,  
Soit à l'unanimité,

*Délibération n° DEL.2021.033*

- **APPROUVE** la programmation de la commission FIA de la ville de Dugny.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au Fonds d'initiatives associatives (FIA).
- **ATTRIBUE** aux associations une aide financière au titre de l'action menée dans le cadre du FIA pour l'année 2021 selon le tableau suivant :

Porteur	Actions	Part Ville
Sciences ouvertes	Ateliers scientifiques	680 €
Camélia	Ateliers de coutures	900 €

- **DIT** que les crédits de recettes seront inscrits aux budgets des exercices concernés de la Commune.

## Dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale (DSU-CS) – Rapport 2020

Présentation par Monsieur le Maire,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR

33 voix POUR,  
Soit à l'unanimité,

*Délibération n° DEL.2021.034*

- **APPROUVE** le rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2020, d'un montant de 3 061 530 €.
- **PREND ACTE** de la ventilation des crédits attribués à la ville, permettant de favoriser le développement et la conduite d'actions à caractère social et urbain, en direction de la population dugnytienne issue des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- **DIT** que la présente délibération accompagnée du rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2020, d'un montant de 3 061 530 €, fera l'objet d'une transmission aux services de la Préfecture.



**Fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile de France (FSRIF)**  
**Rapport 2020**

Présentation par Monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**33 voix POUR,**  
**Soit à la majorité,**

*Délibération n° DEL.2021.035*

- **APPROUVE** le rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France d'un montant de 1 522 292 € attribué à la ville de Dugny au titre de l'exercice 2020.
- **PREND ACTE** de la ventilation des crédits attribués à la ville, permettant de favoriser le développement et la conduite d'actions relatives à l'amélioration des conditions et du cadre de vie, en direction de la population dugnytienne visant à améliorer leurs conditions.
- **DIT** que la présente délibération accompagnée du rapport du fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France d'un montant de 1 522 292 € attribués à la ville de Dugny au titre de l'exercice 2020, fera l'objet d'une transmission aux services de la Préfecture.

**Contribution au Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) au titre de**  
**l'année 2021**

Présentation par Monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**23 voix POUR,**  
**5 CONTRE**

**M. Faouzy GUELLIL, Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE, Mme Sarah BOUZID, M. Karim AMIMEUR**

**5 ABSTENTIONS**

**M. Frédéric NICOLAS, Mme Françoise SAUVAGET, M. Malet DRAME  
Mme Séverine LEVE, M. Michel ADAM**

**Soit à la majorité,**

*Délibération n° DEL.2021.036*

- **DIT** que le montant du FCCT obligatoire à verser par la commune de Dugny à l'Etablissement Public Territorial, Paris Terres d'Envol au titre de l'année 2021 est fixé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
FCCT socle	670 758 €
Part compensation d'exonération de la TH	59 058 €
Eaux Pluviales	38 718 €
FCCT RLPi	848 €
FCCT PLUi	848 €
<b>FCCT 2021</b>	<b>770 230 €</b>

- **PRECISE** le montant du FCCT obligatoire à verser par la commune de Dugny à l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol au titre de l'année 2021 est arrêté à **770 230 €**.
- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au budget principal 2021 aux articles et chapitres concernés.

## Garantie communale pour les emprunts réaménagés entre CLESENCE et ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels

Présentation par Monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**33 voix POUR,**  
**Soit à l'unanimité,**

*Délibération n° DEL.2021.037*

- **ACCORDE** sa garantie solidaire à la société dénommée CLESENCE pour le remboursement à hauteur de 100% de toutes les sommes dues au titres de l'emprunt de SIX CENT QUATRE-VINGT HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE-ET-UN EUROS ET VINGT-NEUF CENTIMES (688.241,29 €) contracté auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions détaillées dans le contrat de prêt n° INS04625845LT2CLE.
- **DIT** que la garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du(des) prêt(s) réaménagé(s).
- **PRECISE** que les nouvelles caractéristiques financières de la(des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiqués, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.
- **PRECISE** que les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet du contrat constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.
- **DIT** que la garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- **PRECISE** que sur notification de l'impayé par lettre simple d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **S'ENGAGE** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à intervenir à ou aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Emprunteur.
- **PRECISE** que le tableau « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » est indexé à la délibération.



**Convention de remboursement pour l'acquisition de masques textiles entre l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol et la Commune de Dugny**

Présentation par Monsieur le Maire,

**APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR**

**33 voix POUR,  
Soit à la majorité,**

*Délibération n° DEL.2021.038*

- **APPROUVE** la convention de remboursement des masques textiles entre l'Etablissement Public Territorial Paris Terre d'Envol et la ville de Dugny.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention de remboursement.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes aux prestations objets du marché seront réglées sur les crédits inscrits aux budgets de la ville.

**Communications diverses**

Monsieur le Maire communique les dates des prochaines manifestations sur la ville.

La séance est levée à 20h30.

Fait à Dugny, le 10/06/2021

 Le Maire  
  
Quentin GESELL

*Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 16/06/2021, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.*